Informations de base

1992/1006(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Impact environnemental dans le contexte transfrontalier. Convention **Subject** 3.70.09 Pollution transfrontière	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Environnement	1956	1996-10-15
	Environnement	1939	1996-06-26

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/03/1992	Publication de la proposition législative	COM(1992)0093	Résumé
11/05/1992	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/01/1993	Vote en commission		Résumé
09/02/1993	Débat en plénière		Résumé
30/03/1993	Publication de la proposition législative modifiée	COM(1993)0131	Résumé
15/10/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
15/10/1996	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1992/1006(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a1 Traité CE (avant Amsterdam) E 130S-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/3/03684

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0030/1993 JO C 072 15.03.1993, p. 0005	27/01/1993	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0114/1993 JO C 072 15.03.1993, p. 0148-0168	12/02/1993	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1992)0093 JO C 104 24.04.1992, p. 0005	24/03/1992	Résumé
Proposition législative modifiée	COM(1993)0131 JO C 112 22.04.1993, p. 0015	30/03/1993	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1025/1992 JO C 313 30.11.1992, p. 0005	23/09/1992	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

NON PUBLIE

Impact environnemental dans le contexte transfrontalier. Convention

1992/1006(CNS) - 26/06/1996

Au nom de la Communauté, le Conseil est parvenu à un accord sur la décision concernant la conclusion de la Convention

Impact environnemental dans le contexte transfrontalier. Convention

1992/1006(CNS) - 23/09/1992 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement la Convention d'Espoo et invite toutes les instances concernées à procéder à sa ratification. Néanmoins, il attire l'attention sur les points suivants : - les références aux compétences respectives des Etats membres et de la Commission sont vagues et doivent être plus précises; - l'expérience acquise dans l'application de la Convention peut donner lieu, à l'avenir, à la formulation d'observations par le Comité lors de sa révision éventuelle; - la Commission est invitée à communiquer au Comité tout élément important issu de l'application de la Convention. L'avis a été adopté à l'unanimité.

Impact environnemental dans le contexte transfrontalier. Convention

1992/1006(CNS) - 12/02/1993 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En approuvant le rapport de M. Paul LANNOYE (Verts, B), consacré à une proposition de la Commission au Conseil relative à une décision concernant la conclusion au nom de la Communauté de la Convention d'Espoo (Finlande) sur l'évaluation de l'impact de l'environnement dans un texte transfrontière, le Parlement a prié les Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour que la Communauté et ses Etats membres déposent leur instrument de ratification "si possible rapidement et au même moment". Le Parlement a également demandé que "les Etats membres prennent les mesures pour intégrer dans leurs législations nationales l'ensemble des mesures contenues dans la présente convention en incorporant notamment les nouvelles propositions contenues dans les articles traitant du champ d'application, de la procédure d'analyse a posteriori et du contenu du dossier d'évaluation" (amendement de la commission de l'environnement).

Impact environnemental dans le contexte transfrontalier. Convention

1992/1006(CNS) - 30/03/1993 - Proposition législative modifiée

Dans sa proposition modifiée, la Commission reprend un amendement du Parlement européen visant à ajouter un nouveau "considérant" soulignant l'opportunité d'une action en faveur de l'environnement au niveau mondial.

Impact environnemental dans le contexte transfrontalier. Convention

1992/1006(CNS) - 15/10/1996

Le Conseil a adopté la décision.

Impact environnemental dans le contexte transfrontalier. Convention

1992/1006(CNS) - 24/03/1992 - Document de base législatif